

« ON NE PEUT PAS FAIRE PASSER LES EXAMENS COMME SI LE COVID N'ETAIT PAS LA ! »

RODRIGO ARENAS, COPRÉSIDENT DE LA FCPE

Sommaire

- Examens 2021 : toujours aucune véritable consigne
- Reprise mai 2021 - flou et incertitudes de mise
- À la veille des examens : situation très alarmante dans la voie pro scolaire
- Enseignement professionnel : L'intersyndicale pose la question des examens
- Autotests dans les lycées : mission impossible répondent les proviseurs
- Notes de service : affectation des stagiaires, mise à disposition (Nouvelle-Calédonie) et affectation à Wallis-et-Futuna
- Région : un plan d'équipement de 3 M€ pour l'enseignement hybride en lycée cofinancé
- Intra 2021 : vérification du barème
- Recueil de candidatures pour la formation préparatoire au CAPPEI
- BTS : le Conseil d'Etat valide les épreuves sur table
- Le SNUEP dans la presse spécialisée
- Accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur : le ministère publie ses statistiques

SNUEP-FSU

26 rue Paul Mamert - 33 800 Bordeaux

05 56 68 98 91 - 06 63 34 94 97

sneupaquitaine@gmail.com

<https://www.bordeaux.snuép.fr/>



Examens 2021 : toujours aucune véritable consigne

Pour la Voie Pro seules 3 mesures ont été officialisées pour l'instant pour la session 2021 des examens :

- Les durées minimales adoptées en 2020 (10 semaines en BAC Pro et 5 semaines en CAP 2 ans) sont reconduites en 2021.
- Les PFMP peuvent être fractionnées.
- Il sera possible de déroger au calendrier habituel des CCF, sans pour autant pouvoir réduire le nombre de situations d'évaluation.

Le SNUEP-FSU a dénoncé à plusieurs reprises l'absence de cadrage réel dans ces décisions, qui vont entraîner des iniquités entre établissements et entre élèves face à l'examen. Il revendique le gel des PFMP pour les élèves ayant atteint les seuils fixés, la réduction du nombre de CCF, et la restitution aux enseignements disciplinaires des heures consacrées à la co-intervention et au chef d'œuvre.

Une première multilatérale a été organisée le 01/03 par la DGESCO sur les PFMP. Cette dernière souhaitait "tâter le terrain" sur la question des élèves n'ayant pas atteint les seuils. Le SNUEP-FSU s'est opposé à la validation des "jobs de vacances" craignant une externalisation des PFMP mettant à mal leur suivi. Il a demandé à ce que ces situations (finalement assez rares et concernant surtout le domaine de l'hôtellerie-restauration) soient évaluées au cas par cas par les collègues, aidés d'une note de cadrage nationale pour éviter les iniquités.

Une seconde multilatérale s'est déroulée le 31/3 sur "les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire en LP". Le SNUEP-FSU y a porté la nécessité d'un aménagement des examens 2021 allant au-delà de la seule mise en place de seuils sur la durée des PFMP. En effet, pour le SNUEP-FSU, il est de plus en plus urgent de réfléchir à un aménagement des épreuves ponctuelles terminales. De la même manière, la réduction du nombre de situations d'évaluations en CCF devrait s'imposer, au lieu de ne permettre que des changements de calendrier ! Enfin, compte tenu de sa mise en place plus que chaotique, la neutralisation du chef-d'œuvre pour les candidat·es au CAP apparaît comme une évidence. Les réponses de la DGESCO ont été évasives même si elles ont apporté quelques rares premières réponses. La DGESCO avait dit que la question des examens serait tranchée fin avril, force est de constater que ce n'est toujours pas le cas !

Reprise mai 2021 - flou et incertitudes de mise

Organisation de la rentrée, vaccination, tests, fin d'année scolaire, examens, préparation de la rentrée 2021...à quelques jours de la reprise des cours, il reste encore beaucoup trop de flou et les annonces ministérielles sont loin de lever toutes les inquiétudes en matière sanitaire et pédagogique. - [En savoir plus](#) -



À la veille des examens : situation très alarmante dans la voie pro scolaire

Communiqué intersyndicale - 27 avril 2021 : Alors que la circulation virale est toujours alarmante, les semaines d'enseignement à distance et de vacances n'ont pas été mises à profit pour une réouverture des établissements scolaires dans des conditions de sécurité sanitaire optimum. (...) [Lire la suite](#)

Enseignement professionnel : L'intersyndicale pose la question des examens

"Concernant les examens, le ministre Blanquer n'a pas eu un seul mot lors de sa conférence de presse pour les lycéennes et lycéens professionnels ce qui est fortement anxiogène pour eux et les personnels. L'intersyndicale rappelle ses exigences concernant la neutralisation de l'oral du chef-d'oeuvre en CAP, des aménagements pour les épreuves ponctuelles terminales et un allègement des CCF", écrit l'intersyndicale Cgt, Snuep Fsu, Snep Fsu, Snlac, Sud et Cnt. Elle demande aussi que "les demi-jauges doivent être appréciées au niveau de la classe et non au niveau de l'établissement pour éviter "l'irresponsabilité sanitaire" de certaines directions locales" et "l'application transparente et immédiate de la règle 1 cas positif = fermeture de la classe".

Autotests dans les lycées : mission impossible répondent les proviseurs

Dans un communiqué commun, trois organisations syndicales de personnels de direction dénoncent le "cahier des charges irréaliste" que leur a adressé le ministère de l'Education nationale "concernant l'organisation des autotests sur site en lycée à raison d'un test par semaine pour tous les lycéens volontaires". L'intersyndicale considère en effet que leur organisation est "une opération d'envergure" qui "nécessite du temps, des locaux dédiés et disponibles, des conditions d'hygiène adaptées, du personnel formé et en nombre".

Les trois organisations (ID-FO, le SNPDEN-UNSA et le SGEN-CFDT) "exigent que le ministère recrute des personnels extérieurs en nombre pour prendre en charge cette opération", faute de quoi elles donneront la consigne aux personnels de direction "qui seraient dans l'incapacité de répondre à la totalité du cahier des charges d'organiser les séances d'information pour les élèves au lycée afin qu'ils réalisent ensuite les autotests à domicile".

Notes de service : affectation des stagiaires, mise à disposition (Nouvelle-Calédonie) et affectation à Wallis-et-Futuna

[Note de service](#) relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré à la rentrée de septembre 2021.

[Note de service](#) relative à la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale à la rentrée scolaire de février 2022.

[Note de service](#) relative à l'affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale à la rentrée scolaire de février 2022.

Continuité pédagogique

Concernant la voie professionnelle, toutes les remontées des collègues vont dans le même sens. Elles témoignent des difficultés récurrentes pour certains élèves de se mettre au travail seul et de faire suivre ses travaux (aux mêmes causes, les mêmes effets).., certains élèves ne sont toujours pas équipés, rien a été mis en place apparemment pour les élèves à besoins spécifiques (exemple, une aide à domicile), on pourrait faire mieux, un 1/4 des élèves du LP ne travaillent pas en distanciel chez eux (enfin c'est à la louche, il faudrait une enquête détaillée...).

Et pourtant aucune réaction concrète de la part de notre ministre concernant les examens lors de sa conférence de presse pour les lycéennes et lycéens professionnels ce qui est fortement anxiogène pour eux et les personnels. La profession attend des actes concernant la neutralisation de l'oral du chef-d'oeuvre en CAP, des aménagements pour les épreuves ponctuelles terminales et un allègement des CCF.

Intra 2021 : vérification du barème

Vous pourrez consulter vos barèmes pour le mouvement intra 2021 (hors bonifications médicales et sociales). Vous aurez jusqu'au 5 mai pour faire valoir des modifications, des erreurs sur votre barème, sur vos vœux. Passé cette date votre barème sera considéré comme définitif, et c'est lui qui sera déterminant pour votre future affectation.

Pour rappel, vous pourrez consulter ce barème définitif qui inclura les bonifications médicales et sociales du 8 au 16 mai.

Aussi, dans cette étape cruciale, nous nous tenons à votre disposition pour toute vérification nécessaire. N'hésitez pas à nous communiquer tout point de désaccord afin que nous vous accompagnions dans la démarche de correction.

Recueil de candidatures pour la formation préparatoire au CAPPEI

Publics concernés :

Les enseignants de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, exerçant leur fonction dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie invalidante (SEGPA, ULIS, unité d'enseignement...) peuvent solliciter un départ en formation.

Modalités de recueil des candidatures (remontée par voie hiérarchique)

1. Du 3 au 15 mai 2021

Les candidats adressent une lettre de motivation au chef d'établissement.

2. Au plus tard le 20 mai 2020

Les chefs d'établissement renvoient les lettres de motivation recueillies, avec un avis circonstancié dans le corps du mail, à dafpen@ac-bordeaux.fr.

BTS : le Conseil d'Etat valide les épreuves sur table

Quelque 300 étudiants et des associations ont demandé au Conseil d'État "de suspendre les épreuves du brevet de technicien supérieur (BTS) et de permettre sa validation grâce aux notes obtenues en contrôle continu". La Haute juridiction rejette leur requête, il "observe que des moyens spécifiques ont été mis en place pour respecter les règles sanitaires et que les candidats pourront bénéficier cette année, d'une session de rattrapage en juillet et d'un dispositif d'accompagnement personnalisé".

De plus, le juge des référés constate que "des consignes spécifiques ont été adressées par le ministère de l'enseignement supérieur pour assurer le déroulement des épreuves dans le respect des règles sanitaires". Il reconnaît "que les conditions de déroulement des études et de préparation des épreuves ont été globalement difficiles et variables d'un étudiant à l'autre", mais il considère que "ces différences de situations sont sans incidence sur la légalité du maintien des épreuves".

Les décisions n°451849-451991 [ici](#)

Région : un plan d'équipement de 3 M€ pour l'enseignement hybride en lycée cofinancé

Le conseil régional a validé le 12 avril 2021 [une convention "hybridation de l'enseignement en lycées"](#), dotée de 3 M€, afin de fournir aux 342 LEGT et LP publics et privés sous contrat, des outils pour des classes virtuelles. Cet équipement des EPLE se fera avec le concours de la région académique Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan de relance. L'État prendra en charge la moitié du budget de ce plan, versant à la région 1 578 000 euros en 2021 et 2022. Deux types de matériels compacts seront proposés aux établissements dès le mois d'août : barre de son vidéo avec caméra grand angle et kit vidéo conférence de format enceinte. En parallèle, la collectivité prête des ordinateurs aux lycéens qui n'en disposent pas à leur domicile.

Le SNUEP dans la presse spécialisée

- **ToutEducatif du 16 avril 2021** : Le SNUEP demande la "neutralisation de la note de chef-d'œuvre en CAP". Le syndicat FSU de l'enseignement professionnel dénonce la volonté du ministre de l'éducation nationale de maintenir, "malgré la crise sanitaire qui impacte considérablement la formation des élèves", "toutes les mesures de sa transformation de la voie professionnelle". L'organisation syndicale évoque la mise en œuvre "très chaotique" de ce dispositif, compliquée ensuite par le confinement qui rend "incongrue" la possibilité de tenir compte du contrôle continu, lequel compte pour 50 % de la note à l'examen, sachant que l'autre moitié de la note est donnée après une présentation orale de l'objet réalisé. Or, ajoute le SNUEP, "la préparation à l'oral n'a tout simplement pas pu se faire dans la grande majorité des établissements", préparation d'autant plus nécessaire que "les élèves de CAP sont certainement celles et ceux qui ont le plus besoin d'une préparation rigoureuse du fait de leurs difficultés scolaires souvent multiples". Il considère de plus que "le temps dégagé par l'absence d'oral de chef-d'œuvre pourrait être mis à profit pour limiter les effets néfastes de la crise sanitaire sur l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme".

- **AEF du 23 avril 2021** : Voie professionnelle : le Snetaa-FO et le Snuep-FSU s'interrogent sur l'accès aux autotests des élèves en stage

Les élèves de LP devraient faire partie des "premiers à passer des autotests dans les établissements scolaires dès le 10 mai 2021", ce qui n'est pas sans poser de questions pour le Snetaa-FO. Dans un communiqué publié le 23 avril 2021, le syndicat s'interroge sur la "gestion des déchets" et "l'accompagnement par les adultes pour le passage des tests". Des "soutiens peuvent se présenter pour les élèves qui sont en stage" (PFMP) poursuit l'organisation qui demande que "l'entreprise d'accueil libère d'une demi-journée le jeune pour passer son autotest au lycée". "Des protocoles détaillés" devraient être diffusés dans le week-end, est-il indiqué. Le Snuep-FSU, contacté par AEF info, s'interroge également : les élèves de 2nd et 1^{re}, en stage au mois de juin, auront-ils des autotests fournis par l'EN ? Ils sont sous statut scolaire et donc "toujours sous la responsabilité du MEN", souligne-t-on.

Accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur : le ministère publie ses statistiques

La dépense moyenne par étudiant qui était de 12 460€ en 2011, a depuis régulièrement baissé et elle était en 2019 de 11 530€ (en euros constants 2019). C'est l'un des enseignements de l'édition 2021 de "l'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation" publié ce 22 avril par le ministère qui précise qu'elle était, en 2019, de 10 110€ pour un étudiant à l'université, 15 710€ pour un élève de CPGE, de 14 270€ pour un élève de STS.

Ce recueil statistique montre aussi "une croissance du nombre de néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur", + 21 % entre 2010 et 2019, alors que le nombre des bacheliers a augmenté de 26 % sur la même période. "En 2019, la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur est de 95 % pour les bacheliers généraux (+ 0,8 point en un an), 80 % pour les bacheliers technologiques (+ 2,2 points) et de 42 % pour les bacheliers professionnels (+ 2,3 points)."

Le taux de réussite en BTS, en 2 ou 3 ans est proche de 83 % pour les titulaires d'un baccalauréat général, proche de 70 % pour les bacheliers technologiques, et il est de 49 % pour les bacheliers professionnels. Quant au pourcentage de réussite en licence, il est de 28 % en 3 ans, "avec une année de plus, la proportion croît sensiblement pour atteindre 41 %. Avec deux années de plus, elle s'établit à 45 % (...). Ces taux relativement faibles sont liés pour l'essentiel aux nombreux abandons à l'issue de la première année de licence, le cas échéant suivis d'une réorientation vers d'autres filières de formation."